

TOGO

**L'instauration d'une
commission d'enquête doit
permettre d'établir la
vérité afin que justice
soit faite**

Index AI : AFR 57/33/99

Embargo : 16 novembre 1999

*« [11] y a eu bel et bien des
cadavres découverts sur les
côtes du Bénin et au
minimum une centaine
dérivant au large. »*

Ligue pour la défense des
droits de l'homme au Bénin

*« La mer a vomie des
corps. »*

Le Figaro (quotidien
français)

*« Des cadavres y ont été
retrouvés, rejetés par la
mer. »*

L'Aurore (journal togolais)

Le nouveau rapport publié
ce jour (mardi 16 novembre
1999) par Amnesty
International est consacré
aux violations persistantes
des droits humains commises
au Togo. Il confirme les
précédentes informations
selon lesquelles des corps

avaient été rejetés sur des
plages du Togo et du Bénin,
et avaient été aperçus au
large des côtes béninoises
pendant au moins quatre
jours à la suite de l'élection
présidentielle de juin 1998.

Lorsque Amnesty
International avait rendu
public son précédent rapport
intitulé *Togo. État de terreur*
(index AI : AFR 57/01/99),
le 5 mai 1999, les autorités
togolaises avaient annoncé
leur intention d'engager des
poursuites judiciaires contre
l'Organisation. Cette
procédure vient d'être
suspendue et le Togo a
accepté de convier une
commission d'enquête
internationale à mener des
investigations sur les
allégations d'homicides.

Le nouveau document,
publié sous le titre *Togo. Il est
temps de rendre des*

comptes. L'urgence d'une commission d'enquête internationale (index AI : AFR 57/37/99/F), rassemble les résultats d'investigations menées par des journalistes et d'autres organisations de défense des droits humains, qui corroborent les conclusions initiales d'Amnesty International.

Ainsi, la Ligue pour la défense des droits de l'homme au Bénin, qui a entrepris une longue enquête dans ce pays en juin et juillet 1999, est parvenue à la conclusion qu'il « y a eu bel et bien des cadavres découverts sur les côtes du Bénin et au minimum une centaine dérivant au large ».

Koffi Antoine Nadjombe, responsable des campagnes au sein de la section togolaise d'Amnesty International, a été arrêté lors d'une opération qui semblait viser directement l'Organisation. D'après les informations recueillies, des membres des forces de sécurité ont tenté de le soudoyer pour qu'il mette en cause publiquement le

Selon les informations recueillies par la Ligue, plusieurs corps étaient « presque nus, en slip » et l'un d'eux portait des menottes et présentait des marques de torture.

En outre, le nouveau rapport d'Amnesty International rend compte des efforts déployés par les autorités togolaises pour imposer le silence sur les violations des droits humains dénoncées par l'Organisation, dans le cadre d'une campagne soigneusement orchestrée d'intimidation, de corruption et de menaces dirigée contre les témoins, les journalistes et les défenseurs des droits humains.

secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané. Ils souhaitent lui faire dire que ce dernier était l'auteur du rapport du 5 mai 1999 et qu'il avait publié celui-ci en collaboration avec des responsables de l'opposition pour discréditer le gouvernement togolais. Koffi Antoine Nadjombe a également été roué de coups et on

aurait menacé de lui injecter un produit mortel s'il refusait de faire cette déclaration.

Deux autres défenseurs des droits humains, Nestor Tengue et François Gayibor, ont été arrêtés puis remis en liberté sous caution le 18 juin 1999, mais ils restent inculpés d'« atteinte au crédit et à la sûreté de l'État, [de] diffusion de fausses nouvelles, [de] faux et usage de faux ».

Ameen Ayodele, membre de la section nigériane d'Amnesty International, a également été appréhendé et détenu au secret pendant neuf jours en mai 1999. Au cours de sa détention, pendant laquelle il a dû demeurer totalement nu la plupart du temps, cet homme a été régulièrement passé à tabac et menacé d'exécution.

Les autorités togolaises auraient également eu recours à la corruption en vue de dissimuler des éléments de preuve. En juillet 1999, le journal béninois *La Nation* a mené une enquête et découvert que des citoyens béninois s'étaient rendus à Lomé pour fournir, contre paiement, des témoignages démentant les

conclusions d'Amnesty International. Il semblerait en outre que plusieurs journalistes béninois aient reçu d'importantes sommes d'argent pour discréditer les informations diffusées par Amnesty International et la Ligue pour la défense des droits de l'homme au Bénin.

Les autorités togolaises ont finalement accepté qu'une commission d'enquête internationale soit mise sur pied, mesure que n'a cessé de demander Amnesty International depuis la publication de son rapport du 5 mai 1999. Néanmoins, l'organisation de défense des droits humains souligne que cet organe doit pouvoir travailler en toute indépendance et compter sur l'entière coopération des autorités togolaises.

« Tous ces éléments concordants indiquent à quel point il est urgent de mener une enquête exhaustive sur les graves violations des droits humains commises par les autorités togolaises en toute impunité au cours des trente dernières années », a conclu Amnesty International.

Notes à l'intention des correspondants :

Citations figurant au début de ce communiqué :

Patrick de Saint-Exupéry, journaliste travaillant pour le quotidien français *Le Figaro*, s'est rendu au Bénin en juin de cette année pour y mener ses propres investigations. Il y a recueilli des témoignages de pêcheurs béninois : « Nous sommes la vérité de ceux qui sont morts. [...] La mer a vomi des corps. [...] On se demande s'il y a un champ de bataille là-bas. Parce que nous, les morts, on les trouve en désordre. »

Deux journalistes togolais ont signalé en août 1998, soit dix mois avant la publication du rapport d'Amnesty International, la présence de cadavres jetés à la mer. D'après un article paru dans le journal *L'Aurore* : « Ces derniers temps, il se passe quelque chose d'horrible sur notre côte. Des cadavres y ont été retrouvés, rejetés par la mer. » ?

Pour obtenir de plus amples informations ou recevoir un exemplaire du nouveau rapport d'Amnesty International, veuillez contacter le service de presse de

l'Organisation, à Londres, au 44 171 413 5566. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).